Ressources documentaires : Vibrations

➢ Brochures INRS

INRS / ED 6283 / Edition mai 2017

Conducteurs d'engins mobiles : vibrations plein le dos.

Les conducteurs d'engins mobiles sont exposés à des vibrations, des secousses ou des chocs transmis à l'ensemble du corps par le siège et le plancher. Une exposition régulière et fréquente, associée généralement à une posture "statique", peut occasionner des douleurs du dos, des lésions des vertèbres et des disques de la colonne vertébrale. Ce dépliant, destiné à aider les employeurs et les personnes en charge de la prévention des risques.

INRS / ED 6018 / Edition avril

Vibrations et mal de dos

Guide de bonnes pratiques pour réduire le risque de lombalgie chez les conducteurs d'engins mobiles : évaluation de l'exposition aux vibrations, mesures de prévention techniques et organisationnelles.

INRS / ED 1372 / Edition décembre 2006

La conduite sans les secousses

Conseils aux caristes pour régler le siège à suspension des chariots de manutention automoteurs 4

INRS / ED 1373 / Edition mai 2012

La conduite sans les secousses

Conseils pour le choix et l'entretien d'un siège à suspension pour chariot élévateur, destinée particulièrement aux mécaniciens et aux acheteurs

INRS / ED 6130 / Edition octobre 2010

Réduction des vibrations au poste de conduite des engins de chantier

Démarche de prévention permettant de réduire l'exposition aux vibrations des conducteurs d'engins de chantier : pelles, chargeuses-pelleteuses, mini-chargeurs, tombereaux 5

INRS / ED 863 / Edition janvier 2001

La main en danger

Cette brochure est destinée à aider les employeurs et les personnes en charge de la prévention des risques professionnels à prendre des mesures préventives afin d'améliorer la sécurité dans leur établissement. Elle a été réalisée, dans le cadre du contrat européen sur les vibrations, par neuf organismes européens

INRS /ED 42 / Edition mars 2010

Les sièges à suspension pour chariots élévateurs

Objectifs du document : assurer une meilleure protection du cariste contre les vibrations des chariots élévateurs ; guider l'utilisateur dans le choix d'un siège à suspension adapté à son chariot

ED / 6128/ Edition novembre 2011

Réglementation nuisances physique

Les textes réglementaires relatifs aux quatre nuisances physiques générées au travail que sont le bruit, les vibrations, les champs électromagnétiques et les rayonnements optiques artificiels peuvent être d'un abord difficile pour des non-spécialistes. Afin de faciliter leur approche, nous présentons ici leurs fondements communs et les grands principes qui les régissent

➢ Dossier web

Vibrations ce qu'il faut retenir : 2 modes d'exposition

Les vibrations peuvent représenter un risque pour la santé des salariés. On distingue deux modes d'exposition : les vibrations transmises à l'ensemble du corps, notamment lors de la conduite d'engins, et les vibrations transmises aux membres supérieurs, lors de l'utilisation de machines portatives. Dans les deux cas, la réglementation française définit des valeurs limite d'exposition.

Vibrations transmises aux membres supérieurs : ce qu'il faut retenir

Vibrations transmises à l'ensemble du corps : - Réglementation. Valeurs limites et obligations de l'employeur

Vibrations transmises aux membres supérieurs - Réglementation. Valeurs seuils et obligations de l'employeur

➢ Des outils pour évaluer le risque vibratoire

Calculette vibration mains bras (Explication / distinction entre les deux outils)

Cette calculette au format Excel permet d'évaluer l'exposition quotidienne aux vibrations transmises aux membres supérieurs par les machines portatives ou guidées à la main. A partir des données vibratoires connues au préalable (mesures ou bases de données), elle permet de calculer rapidement et facilement l'exposition vibratoire journalière A(8) d'un opérateur, et ceci même si ce dernier utilise plusieurs machines vibrantes dans sa journée. Les résultats donnés par la calculette permettent de situer les expositions vibratoires d'un opérateur par rapport aux valeurs limites réglementaires.

OSEV mb « OSEV main-bras » est un outil permettant une estimation de l'exposition vibratoire journalière pour chaque opérateur et ce même s'il utilise plusieurs machines portatives dans la même journée de travail. Le résultat donné vous permet de situer le niveau d'exposition des opérateurs par rapport aux valeurs limite d'exposition sur 8 h de travail. Ainsi, vous pouvez agir si c'est nécessaire.

Plus d'info : http://www.carsat-mp.fr/risques-pro/prevention-concretement/124-risque-vibratoire
Fiche technique 80: Outils portatifs : prévenir les vibrations. 2014 https://www.carsat-lr.fr/telechargements/pdf/pdf_entreprises/t80_outils_portatifs_vibrations.pdf

OSEV Outil logiciel permettant d'estimer, pour un conducteur d'engins, le niveau d'exposition aux vibrations durant une journée.

Plus d'info : http://www.carsat-mp.fr/risques-pro/prevention-concretement/124-risque-vibratoire
Fiche technique 84 Carsat Languedoc-Roussillon.2014 : https://www.carsat-lr.fr/telechargements/pdf/pdf_entreprises/T84_vibrations_corps_complet.pdf

➢ Des Affiches pour sensibiliser

➢ Pour aller plus loin

Formation INRS

Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations
Stage de 4 jours destiné aux acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et IPRP), ingénieurs, techniciens, fonctionnels "sécurité et santé au travail".

Liens utiles

- http://entreprises.carsat-aquitaine.fr/351-mediatheque/211-sante-au-travail-vibrations.html
- http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Vibrations-mecaniques.html